
PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5638

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV24-5638 intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 29 avril 2024, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV24-5638;
- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 13 mai 2024, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
 - d'augmenter le nombre de logements par terrain maximal (log./ha) pour la classe d'usages H-4 (habitation multifamiliale) de structure isolée à l'intérieur de la zone d'habitation H-804.

La zone d'habitation H-804 inclut des terrains situés approximativement de part et d'autre des rues du Boulanger, du Buandier, de la Dominion et un côté de la rue Demers.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV24-5638 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

<p>Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'augmenter la densité relative au nombre maximal de logements par terrain pour les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements dans le secteur des rues du Boulanger, du Buandier, de la Dominion et un côté de la rue Demers.</p>
--

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 3 mai 2024.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT No. RV24-5638

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

